

Paris, le 12 juillet 2022

Circulaire de Rentrée 2022/2023

I. LA RENTREE

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

Vous trouverez sur le site internet <https://www.lamadone.fr/> et sur Ecole Directe rubrique « documents » la liste des fournitures scolaires, la liste de lectures estivales, une lettre de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'assurance scolaire dont dispose votre enfant au sein de notre établissement, une information sur l'Association sportive et un bulletin d'adhésion, une information sur la carte « Imagine R », un bulletin d'inscription au stage de pré-rentrée..

Veillez noter les informations concernant la rentrée scolaire.

A. CLASSES DE 6^{ème}

RENTREE DES ELEVES : LE JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022 de 14h00 à 17h00.

Les élèves devront se présenter avec leur cartable pour ramener leurs livres. Ils seront obligatoirement munis d'un cahier de brouillon et de stylos.

Ouverture des portes à 13h45.

Classes de 6èmes Rentrée : 14h00 Sortie : 17h00

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : **pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.**

Pour les élèves de 6^{ème} : **Pas de cours le vendredi 2 septembre 2022.**

B. CLASSES DE 5ème, 4ème, 3ème

RENTREE : VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

Classes de 5èmes	Rentrée : 09h00	Sortie : 12h00
Classes de 4èmes	Rentrée : 10h00	Sortie : 12h30
Classes de 3èmes	Rentrée : 13h30	Sortie : 16h00

Les parents ne rentreront pas dans l'établissement.

Les élèves rencontreront leur professeur principal, prendront connaissance de leur emploi du temps et recevront les informations nécessaires devant leur permettre de faire une bonne année scolaire au Collège Saint-Vincent.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : **pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.**

Pas de restauration le jour de la rentrée.

C. LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 : pour tous les élèves, déroulement normal des cours selon les emplois du temps distribués le jour de rentrée. Les emplois du temps peuvent légèrement varier au cours des 3 premières semaines.

Ouverture du service de restauration.

Pour les nouveaux élèves :

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du livret du troisième trimestre avec l'avis de passage en classe supérieure.

Les familles qui ne l'ont pas encore fourni doivent l'envoyer dès à présent à Mme LECERTISSEUR par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr).

II. REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS-PROFESSEURS :

<u>6EME</u>	mardi 27 septembre 2022 à 18h à 20h00
<u>5EME</u>	jeudi 15 septembre 2022 à 18h à 20h00
<u>4EME</u>	mardi 20 septembre 2022 à 18h à 20h00
<u>3EME</u>	mardi 13 septembre 2022 à 18h à 20h00

III. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est obligatoire de les recouvrir et de les étiqueter au nom et à la classe de l'élève. La caution de 300 euros donnée avec le dossier d'inscription ou de réinscription sera rendue à la fin de l'année, lors de la restitution de tous les livres prêtés, si ceux-ci sont en bon état.

Il est obligatoire d'avoir un vrai cartable rigide afin que puissent être préservés livres et cahiers. Les sacs de plage et autres sont interdits.

Sont à la charge des familles et leur sont facturés les ouvrages suivants :

- Cahier de travaux pratiques de langues et cahier d'éducation morale et civique (selon les classes). Ils seront commandés par l'établissement à tarifs négociés et facturés en début d'année scolaire.
- Agenda commandé par l'établissement.

Important : L'agenda sera fourni par l'établissement. Aucun autre agenda ne sera autorisé.

IV. MATERIEL AUDIO

Une paire d'écouteurs (basiques) ou **un casque**, avec prise jack (les écouteurs Bluetooth et écouteurs d'i-phone ne sont pas compatibles). Ils sont indispensables pour les évaluations nationales de niveau 6^{ème} et l'évaluation de l'attestation scolaire de sécurité routière ASSR 1 en 5^{ème} et ASSR2 en 3^{ème}.

V. DATES A RETENIR :

a. Messe de rentrée :

Le mardi 27 septembre 2022 à 10h30 à Notre-Dame du Bon conseil. Les parents sont les bienvenus. Durant cette messe a lieu la bénédiction des cartables.

b. Journée « Portes ouvertes » du collège :

Samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h00.

c. Voyages scolaires : (sous-réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

Du 11 au 14 avril 2023 séjour optionnel dans le Val de Loire pour les élèves de 5^{ème}.

Du 17 au 21 mai 2023 séjour optionnel à ROME (latinistes de 4^{ème} et de 5^{ème})

Du 5 au 9 juin 2023 séjour optionnel en Espagne et en Allemagne pour les élèves de 3^{ème}

d. Examen blanc des élèves de 3^e et 4^e

Le premier examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 1ers et 2 décembre 2022

Le second examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 3 et 4 avril 2023

L'examen blanc des élèves de 4^{ème} aura lieu les 16 et 17 mars 2023

e. Organisation de fin d'année

NIVEAU 3^{ème} :

La fin des cours pour le niveau 3^{ème} est fixée au vendredi **9 juin 2023**.

Du 12 au 16 juin 2023 Les élèves effectueront une semaine de stage d'observation en milieu professionnel. Les familles doivent, dès la rentrée, faire les démarches nécessaires pour que leur enfant soit accueilli en entreprise. La convention de stage est téléchargeable sur le site du collège. Le retour des conventions doit être effectué au plus tard pour le **9 mai 2023**. Toute convention non rendue ou incomplète impliquera que l'enfant ne pourra pas effectuer son stage et qu'il/elle restera sous la responsabilité de la famille.

Du 19 au 23 juin des modules de révision Brevet seront organisés au collège pour les élèves volontaires.

NIVEAU 4^{ème} : Fin des cours le **mercredi 21 juin 2023**

NIVEAU 5^{ème} : Fin des cours le **jeudi 22 juin 2023**

NIVEAU 6^{ème} : Fin des cours le **vendredi 23 juin 2023**

VI. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - STAGES / APPRENTISSAGE

Enseignement Supérieur Campus des Roses :

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld propose un parcours Bac + 2 en BTS ainsi qu'un module de préparation aux concours d'entrée dans les Écoles Supérieures de Commerce.

Pour information, nos filières de BTS sont :

- BTS MCO : Management Commercial Opérationnel
- BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Clients
- BTS SIO : Services informatiques aux Organisations avec les 2 spécialités en informatique

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld proposent un parcours Bac + 3 après le BTS ainsi qu'un certain nombre de certifications professionnelles (TOEIC, Voltaire, PIX, Google Analytics, Google AdWords) :

- Licence générale **informatique** en apprentissage : développement d'applications Web, d'applications Mobiles et Cybersécurité.
- Licence professionnelle **commerciale** Web Analytics en apprentissage : en e-commerce et marketing digital avec parcours possible en vente et distribution de produits et services liés au développement durable et à l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les informations sur ces deux licences :

<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/formations/>

Certains de nos jeunes de licence qui ont un bon profil n'ont pas encore trouvé de contrats d'alternance. Vous avez peut-être des contacts en ce domaine : nous vous remercions de votre aide. Vous pouvez contacter Monsieur Olivier LORENTZ, le directeur de l'enseignement supérieur.

NOTE IMPORTANTE : *Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour toutes les entreprises*

Aide financière de :

▶ 8 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2022, cette aide sera versée :

- ▶ Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;
- ▶ Aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge pour la 1^e année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessous, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme HURE par mail à eleonore.hure@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet. (<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/espace-entreprise/>)

▶ Aide de 3 000 euros pour un apprenti majeur recruté au sein d'une collectivité territoriale

▶ Coût de la formation entièrement pris en charge par votre OPCO


Sections	Périodes de stages / alternance
Licence générale informatique en apprentissage : développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité	Alternance : 2 jours École (lundi et mardi) 3 jours entreprise.
Licence professionnelle e-commerce et marketing digital en apprentissage parcours Web Analytics	Alternance : 2 jours École (jeudi et vendredi) 3 jours entreprise (lundi, mardi, mercredi).
SIO 1 Services informatiques aux organisations 1 ^{ère} année	- du 09 mai 2023 au 09 juin 2023
SIO 2 Services informatiques aux organisations 2 ^{ème} année	- du 03 janvier 2023 au 03 février 2023

MCO 1 Management Commercial Opérationnel 1ère année	- du 07 novembre 2022 au 26 novembre 2022 - du 16 janvier 2023 au 28 janvier 2023 - du 09 mai 2023 au 17 juin 2023
MCO 2 Management Commercial Opérationnel 2ème année	- du 07 novembre 2022 au 26 novembre 2022 - du 16 janvier 2023 au 28 janvier 2023
NDRC 1 Négociation et digitalisation de la relation clients 1ère année	- du 02 novembre 2022 au 25 novembre 2022 - du 09 mai 2023 au 23 juin 2023
NRDC 2 Négociation et digitalisation de la relation clients 2ème année	- du 24 octobre 2022 au 25 novembre 2022

f. ECOLE DIRECTE

Le site Ecole Directe restera ouvert pendant les vacances en mode été (certains accès seront supprimés pour les élèves et les familles durant cette période). À partir du 14 juillet 2022, le site basculera sur l'année 2022-2023 : les documents et notes 2021-2022 ne seront plus disponibles.

Les comptes Ecole Directe des familles et ceux des élèves sont **différents**. Les informations diffusées pouvant être personnelles, **il est déconseillé aux familles de laisser l'accès de leur compte à enfants**.

 *La communication entre la famille et les enseignants passe **exclusivement par le carnet de liaison** et en aucun cas par le portail Ecole Directe.*

Accès à Ecole Directe : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com> ou par le bouton Ecole Directe sur notre site internet.

Pour les familles rencontrant des problèmes avec Ecole Directe, merci de contacter directement Mme LECERTISSEUR, par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr)

g. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à une assurance scolaire globale pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'établissement n'est pas habilité à fournir une attestation d'assurance scolaire. Celle-ci devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle. Un document explicatif est disponible sur votre compte Ecole Directe et dans la rubrique « documents à télécharger » de notre site internet.

Vous pouvez aussi accéder à la mutuelle par le site internet du groupe scolaire ou depuis le menu de votre compte Ecole Directe.

h. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le relevé de frais annuel sera envoyé à la fin du mois de septembre dans la rubrique « documents » de votre compte Ecole Directe « famille ».

Le prélèvement automatique mensuel (le 10 de chaque mois) est le mode de règlement obligatoire au sein du collège. Les avantages sont multiples, mais le plus important est **l'étalement du paiement** sur 8 mois (octobre à mai).

i. ADMINISTRATION

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée et durant toute l'année scolaire. Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement sur votre compte Ecole Directe « Famille », dans la rubrique « Vos informations ».

Pour un changement de nationalité vous devez nous faire parvenir une photocopie de la carte nationale d'identité française.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur les comptes Ecole Directe des familles et des élèves à partir de la fin du mois de septembre.

Les certificats mentionnant l'ensemble de la scolarité effectuée au collège se font par l'intermédiaire du carnet de liaison que l'élève présentera à Mme GUEDES au secrétariat.

j. LA DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du **lundi 5 septembre 2022**. L'organisation hebdomadaire devra être indiquée sur le carnet de liaison et validée par Mme MOULIN au service de la comptabilité.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe. Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement que sur présentation d'**un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Tout trimestre commencé, est dû. Aucune modification ne pourra se faire en cours de trimestre.

Toute **modification pour le trimestre suivant doit être notifiée par écrit, adressée à Mme MOULIN et validée** (nombre de jours de restauration, inscription ou résiliation...) :

- pour le 2nd trimestre → avant le **18 novembre 2022**, pour la période du 01/12/2022 à fin juin 2023
- pour le 3^{ème} trimestre → avant le **10 février 2023**, pour la période du 06/03/2023 à fin juin 2023

Passé ces dates, **aucune modification** ne pourra être prise en compte.

Une carte de collégien est fournie à tous les élèves dans la semaine du 12 septembre 2022. Elle est de couleur différente pour les « externes ». En cas de perte ou de dégradation la carte est facturée 10 euros.

k. SEANCE PHOTOGRAPHIE

La photo de classe et les photos individuelles seront prises le vendredi 9 septembre 2022. Merci de prévoir une tenue adaptée.

l. LES VACANCES

Vacances d'automne : du 21 octobre après les cours jusqu'au 6 novembre 2022 inclus.

Le 11 novembre est férié (Armistice)

Vacances de Noël : du 16 décembre 2022 après les cours jusqu'au 2 janvier 2023 inclus.

Vacances d'hiver : du 17 février 2023 après les cours au 5 mars 2023 inclus.

Vacances de Pâques : du 21 avril après les cours au 8 mai 2023 inclus.

Weekend de l'Ascension : du 17 mai 2023 après les cours au 21 mai 2023 inclus.

Weekend de Pentecôte : du 26 mai 2023 après les cours au 29 mai 2023 inclus.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire.

Le Chef d'établissement
Thierry Courrège